L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 9 OCTOBRE 1865. — Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 9 OCTOBRE.

MM. DRAKE & MARKHAM, rue de Camp, No 56, ont un magnifique assortiment de bottines polonaises de dames, de demoiselles et d'enfants, pour le froid.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis de shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman & Marks—au magasin No 13 de la rue de Chartres, grande vente sans réserve, de casimirs, satinets, flanelles, indiennes, mousseline de laine, couvertures, &c.

Par G. Léaumont—à sa salle d'encan, châles en mérinos, en cachemire et en laine, draps, casimir, mérinos, flanelle, &c.

Par R. Gutierres—au coin des rues Orléans et Johnson, le fond d'une grocerie.

Par G. de Feriet—à 11 heures, à l'encoignure des rues Royale et Orléans, divers articles, tels que meubles, étagères, ferraille, cristaux et 500 livres, &c.

LE SPIRITISME DÉVOILÉ—Nous suspendons aujourd'hui la publication du Feuilleton pour donner le compte rendu de la fameuse séance dans laquelle le mystère des manifestations produites par les frères Davenport a été dévoilé. Ce compte-rendu complète les articles que nous avons publiés sur ce sujet dans nos deux dernières éditions du dimanche. On le trouvera à la seconde page.

La France et l'Allemagne.

Nous n'avons pas voulu ennuyer nos lecteurs des interminables démêlés diplomatiques de la Prusse et de l'Autriche à l'occasion des duchés enlevés à la couronne du Danemark par les armes réunies de ces deux puissances. Cependant nous avons donné les bases de la fameuse convention de Gastein, par laquelle la Prusse s'octroyait le duché de Lauenbourg en échange de certaines concessions faites à l'Autriche. Du droit des populations à se choisir leur gouvernement, il n'a pas été question dans le pacte austro-prussien, et quant à la Diète fédérale dont les deux grandes puissances allemandes n'avaient été dans le principe que les agents exécutifs, il n'en a pas même été fait mention. En fait, l'Autriche et la Prusse semblent considérer qu'elles peuvent disposer à leur guise des trois duchés conquis sur le Danemark, et ce n'est ni le respect des décisions de la Diète germanique ni la crainte du mécontentement des petits princes allemands qui les empêcheraient de disposer du territoire du Schleswig et de celui du Holstein comme elles viennent de disposer de celui du Lauenbourg. Mais elles craignent d'une part les réclamations de la Russie, qui a certains droits héréditaires à faire valoir, et de l'autre les protestations de la France.

La France a été, en effet, la première à dire son mot sur cette convention de Gastein qui rappelle les pactes iniques par lesquels la Pologne fut partagée. Dès le début de la guerre du Danemark, le gouvernement français, fidèle au principe des nationalités dont il s'est fait l'apôtre en Europe, a émis le vœu que les populations des duchés fussent consultées et appelées à décider elles-mêmes de leur sort. Ces populations sont mi-partie danoises et mi-partie allemandes. Les danois ou descendants de danois eussent naturellement désiré rester attachés au Danemark, tandis que les allemands voulaient faire rentrer les duchés dans la confédération germanique. Un vote loyal eut pu déterminer les forces relatives des deux partis. Mais ce qu'il y a de certain c'est que les habitants des duchés danois ou allemands, ne souhaitaient nullement être annexés à la Prusse ou partagés entre les concurrents. Ils préféraient avoir la faculté de conserver leur autonomie sous un gouvernement de leur choix.

Les deux puissances qui ont eu si bon marché de la petite armée du Danemark, se sont crues, en vertu de la conquête, de fouler aux pieds les droits des habitants qu'ils avaient soi-disant libérés du joug danois et d'oublier leurs engagements envers la Diète. Mais ils n'ont pas songé qu'en même temps ils méconnaissaient les droits internationaux et déchiraient sans façon le protocole de Londres et les traités de Vienne.

C'est ce que le ministre des affaires étrangères de France vient de leur rappeler dans une circulaire très nette et très vive, dont nous donnons plus loin la substance. Il faut assurément voir là le point de départ de négociations importantes qui seront conduites avec une rapidité dont pourra ne pas s'accommoder la lenteur tudesque. L'Autriche et la Prusse ont mis trois ans pour arriver à la convention de Gastein, qui n'est pas une solution de la question des duchés, mais seulement un ballon d'essai. Une simple note du gouvernement français vient tout remettre en question, et nous ne serions pas étonnés de voir un congrès des grandes puissances européennes appelées à se prononcer en dernier ressort sur ce débat qui menace d'être une source permanente de discorde en Allemagne.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

Nous avons déjà publié divers renseignements relatifs à l'exposition universelle qui doit avoir lieu en France en 1867. Nous recevons à ce sujet de M. Fauconnet, gérant du Consulat de France à la Nouvelle Orléans, la communication suivante :

Nlle Orléans, octobre 1865.

Monsieur le Rédacteur,

Les journaux de ce matin publient une communication de l'honorable secrétaire d'Etat au maire de cette ville, relative à l'exposition universelle de 1867.

Comme j'ai de mon côté reçu de Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères à Paris un exemplaire des règlements adoptés par la Commission Impériale, je vous prie monsieur le rédacteur, de vouloir bien informer vos lecteurs qu'ils trouveront à ce Consulat tous les renseignements qu'ils peuvent désirer sur l'organisation et les conditions de cette grande exposition.

Recevez, monsieur le rédacteur, les assurances de ma parfaite considération.

Le gérant du Consulat. FAUCONNET.

DIRECTION DU CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS—Le gouverneur a nommé M. G. W. Squires, de la Nouvelle Orléans, le Dr A. Duperrier, de St Martin et le Dr Shakespeare Allen de St Mary, directeurs du chemin de fer des Opelousas pour l'Etat.

Vente de chaussures, Cardes, &c—MM. Hoffman & Marks, encanteurs, 38, rue de Chartres, vendront, mardi, 10 du courant, 200 caisses de chaussures fines assorties ainsi que 150 caisses cardes à coton et à laine, la plupart de Whitmore. Voir l'annonce. 2t

Chaussures et cardes à coton.—MM. Hoffman & Marks vendront à l'encan dans leur salle rue de Chartres No 38, mardi dix octobre à 10 heures, 200 caisses de chaussures de tout genre récemment reçues et 450 caisses de cardes à coton et à laine—Voir l'annonce. 2

CHANDELLES.—C'est une chose rare que de pouvoir se procurer des chandelles qui peuvent être détaillées à 5 sous pièce, en laissant au détaillant un grand profit. M. S. Hesse, No 3, rue Tchoupitoulas, a cet article avantageux.—Voir aux annonces.

Comestibles fins.— La maison ANT. LANATA, 9 et 11 rue Jefferson, a reçu un envoi de saucissons, fromages, thon à l'huile, &c, que nous signalons au commerce de détail et aux consommateurs.—Voir l'annonce.

MARCHANDISES SÈCHES A L'ENCAN.—MM. Hoffman & Marks vendent à l'encan aujourd'hui, à dix heures du matin, le contenu du magasin rue de Chartres No 13, comprenant des étoffes de tout genre, 1,800 douzaines de chaussettes anglaises et allemandes, des couvertures françaises, des pièces de moustiquaires et des chemises de voyage. Voir l'annonce.

ORDRE IMPORTANTS.

Nous reproduisons ci-dessous deux ordres du major-général Sherman, qui pour n'être pas d'une date fort récente et n'avoir jamais été publiés, n'en sont pas moins fort importants :

Quartier général du District Oriental de la Louisiane, Nlle Orléans, le 29 juil. 65.

Ordres généraux, No 41,

C'est avec peine et regret que le général commandant voit qu'il est de son devoir d'appeler l'attention des officiers et soldats de son commandement sur les rapports fréquents qui lui parviennent au sujet des mésintelligences et des grosses irrégularités qui se produisent entre les troupes de couleur et les citoyens et dans le voisinage de la plupart des postes et des stations situés dans les limites de son commandement.

Il y a sans aucun doute, faute des deux côtés, mais il est au pouvoir et c'est le devoir des commandants de poste de mettre un terme à un tel état de choses. Les citoyens doivent être protégés comme les soldats, blancs ou noirs, armés ou non.

Le soldat n'a rien à faire avec la question de loyauté des individus, et les officiers et soldats sont prévenus qu'ils doivent s'abstenir de toute action privée et non officielle en pareille matière. On ne doit prendre, envers les personnes déloyales, que des mesures convenables et légales; et c'est le devoir de tous les commandants de faire arrêter et traduire devant les cours tous les citoyens accusés d'actes de déloyauté spécifiés. En l'absence d'actes de ce genre, particulièrement spécifiés et présentés avec toutes les garanties de la vérité, il est injuste, imprudent et impolitique de créer et de propager par de simples assertions de mauvais sentiments entre les parties. En ce moment, surtout, c'est le devoir de tous d'entretenir des relations amicales et cordiales. Il n'est pas de devoir plus élevé.

Pour mettre fin aux irrégularités de la part des troupes, il est ordonné par la présente qu'on exécute avec plus de soin que par le passé les ordres concernant les passes, et si les circonstances le requièrent, elles devront être entièrement supprimées.

Les soldats ne pourront emporter de leurs quartiers leurs armes ou armes de côté, à moins qu'ils ne soient détachés pour un service armé.

Aucuns détachements de troupes de couleur ne seront envoyés de leurs postes, pour faire un service armé, sans avoir à leur tête un officier commissionné.

Nul soldat ne pourra entrer dans le domicile d'un citoyen sans une autorisation spéciale de son officier commandant, pour chaque fois.

Nul détachement n'entrera nulle part pour opérer des recherches ou perquisitions, sans les ordres écrits de l'officier commandant le poste ou le camp, et le détachement en ce cas sera commandé par un officier commissionné, qui sera tenu pour strictement responsable de toutes les déprédations qui pourront être commises.

Les gardes sont prévenus qu'ils doivent mettre plus de soin et de fidélité dans l'exercice de leurs devoirs pour empêcher l'absence des hommes de leurs quartiers sans congé.

Les officiers commandants ne laisseront pas les affranchis, hommes ou femmes, vagabonder dans l'oisiveté près des postes. Ils seront tous requis de chercher et de trouver de l'occupation et, s'il le faut absolument pour empêcher le vagabondage, un travail leur sera assigné par l'officier commandant, ou ils seront arrêtés et rapportés à l'assistant commissaire du Bureau des Réfugiés, des Affranchis et des terres abandonnées.

Par ordre du major-général T. W. Sherman, breveté.

B. B. CAMPBELL,
capitaine, A. A. gén.

Quartier général du District Oriental de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 4 septembre 1865.
Ordres généraux No. 50

Les officiers commandants de tous les postes et stations au nord de la Nouvelle Orléans et à l'ouest du Mississippi, feront, jusqu'à nouvel ordre, (ce samedi) un rapport hebdomadaire succinct à ce quartier général, de tous les évènements importants qui ont transpiré pendant la semaine; lesdits rapports devront donner une juste idée de l'état loyal et politique de la population, des progrès accomplis dans le rétablissement de l'autorité civile, des progrès d'assimilation entre les parties autrefois hostiles, et dire jusqu'à quel point généralement les habitants coopèrent avec les autorités dans l'établissement du nouvel ordre de choses.

Ces rapports diront aussi jusqu'à quel point la population de couleur répond aux vues du gouvernement en cherchant de l'emploi et en se livrant à l'industrie, et jusqu'à quel point elle est disposée à vivre dans la paresse et la dissolution.

Le rapport sera accompagné de toute suggestion concernant les sujets qui peuvent être de quelque utilité pour ce quartier général.

Par ordre du maj gen. breveté T. W. Sherman.

B. B. CAMPBELL,
Capitaine A. A. gén

NOUVELLES D'HAITI.

Les nouvelles d'Haïti vont jusqu'au 9 septembre. Le 6 courant, le Président Geffrard était aux Gonaïves, d'où il a lancé une proclamation constatant qu'il a été retenu dans ce district par l'état sanitaire de son armée. Il engage ses soldats à persévérer et exprime sa confiance dans leur loyauté. Il les supplie de fermer l'oreille aux récits intéressés, et ajoute qu'il ne doit pas être dit qu'une poignée d'insurgés au Cap Haïtien a mis toute l'île en révolution. En attendant, Salnave tient toujours bon dans la place qu'il occupe.

St Domingue est tranquille. On y a célébré un carnaval de trois jours en l'honneur de la paix et de la réconciliation de Pimentel et de Cabral.

CHRONIQUE LOCALE

VOL.—Un voleur s'est introduit hier matin, entre trois et quatre heures, chez M. Velasco, au coin des rues Poeyfarre et Camp et en a emporté une montre en or de prix. La police ayant été informée du vol, M. Boulloss a été chargé de découvrir le coupable. Il n'a pas tardé à trouver la montre sur un watchman du nom de Gainsburgh; ce dernier a désigné John Snuffer comme la personne qui la lui avait donnée pour qu'il s'assurât combien elle valait.

Snuffer a été arrêté, et Gainsburgh est rayé du cadre de la police en attendant le résultat d'une enquête.

ARRESTATION.—Addy, négresse, a été arrêtée, samedi, dans le 1er District, sous prévention d'avoir enlevé, de chez M. E. T. Fellows, à l'angle du Tivoli Circle et de la rue Dolord de l'argenterie évaluée à sept cents piastres. Elle avait été employée dans la maison en qualité de servante.

VOTANTS ENREGISTRÉS—Le nombre de votants enregistrés était, samedi après-midi, de 6,614.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Samuel Butler, accusé d'assaut à main armée, s'est déclaré innocent.

Charles Scott, accusé de larcin, s'est déclaré innocent.

Joe, nègre, accusé de larcin, s'est déclaré innocent.

Joseph Carter, John Polan et Joe Wash, nègres, accusés de larcin, se sont reconnus coupables.

Mathilda, négresse, s'est reconnue coupable de larcin.

Charles Thomas, nègre, accusé de larcin, s'est déclaré innocent.

RIXE—La police du Premier District annonce qu'il y a eu rixe, samedi après-midi, au No 191 de la rue St Joseph, entre deux nègres, G. Ferguson et Thomas Williams; que le premier a reçu un coup de hâche et que la blessure est grave.

Les combattants ont été confiés à des militaires.

Concert de M.M. Oliveira et Greuling—Le talent de M. Oliveira comme violoniste est maintenant si bien apprécié dans notre ville, que le nom seul de cet artiste est la meilleure réclame qu'on puisse lui donner. M. Greuling et les autres artistes dont ces messieurs ont obtenu le concours, sont des instrumentistes de beaucoup de talent. Les occasions d'entendre de la musique de grands maîtres exécutée par de véritables artistes sont très rares, et aucun amateur ne doit négliger celle qui s'offrira mardi prochain. Il est probable que ce concert sera le seul que donnera notre habile violoniste cet hiver. Aussi engageons-nous tous nos dilettante à lui donner l'encouragement qu'il mérite. On peut retenir des places au contrôle de l'Opéra.

☞ Voici le moment d'acheter du charbon. Si vous en voulez d'excellente qualité (de Pittsburg), adressez-vous au bureau de MM. W. G. Coyle & Co., 143, rue Gravier.

On écrit de Cherbourg :

L'escadre de l'amiral américain Goldsborough est toujours parmi nous, et nous avons fait de notre mieux pour la bien recevoir. Nos officiers ont échangé une foule de politesses avec les officiers fédéraux, et il y a eu une véritable lutte de courtoisie. Les officiers américains ont visité avec le plus grand intérêt les défenses du port et les divers bâtiments de notre marine cuirassée, dont le préfet maritime s'est empressé de leur faire les honneurs.

L'escadre américaine restera ici tant que le choléra ravagera les côtes de la Méditerranée.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à l'Abeille.

Ventes de Coton à New-York.

Contrats pour le Service postal.

AFFAIRES DANS LE KENTUCKY.

New York, 7 octobre. — Les ventes de coton ont été hier soir de 13,000 balles, et le nombre de balles reçu pendant la semaine s'élève à 24,000.

Six contrats importants ont été passés pour le service de la poste sur la limite de l'Arkansas et de la Louisiane. Les nouvelles routes desservent Lancaster, Shreveport et d'autres villes de la ligne frontière.

L'imbroglio a cessé dans le Kentucky par la réunion du département à celui du général Thomas.—(La dépêche est ici fort obscure, éd.) Le département du nouveau Mexique est aboli.

Nouvelles télégraphiques.

(Télégrammes du 7.)

Une correspondance spéciale du *Times* dit que R. Boutwell, de Charleston *Mercury*, devait être arrêté par ordre du général Howard, pour avoir demandé imprudemment que ses esclaves fussent transportés dans la Caroline du Sud. Mais il s'était éloigné avant que l'ordre pût être exécuté.

On écrit de Richmond que le colonel J. Darby a été arrêté le 7 dans cette ville pour avoir tenu un langage offensant dans le Commercial *Bulletin*; mais il a été de suite relâché sur parole.

Le général Robert E. Lee a été installé comme président du collège de Washington à Lexington, Virginie. A la requête du général les cérémonies ont été fort simples.

Il y a une grande demande pour les terres publiques dans tout l'Ouest. Près de cinquante acres ont été cédés à Washington.

Un officier mexicain dit que le général Ully du parti républicain a été attaqué et battu par les Français auxquels cependant il a fait subir de graves pertes. Le général McKey républicain, a été tué dans la bataille.

Maximilien, dans sa proclamation du 3 septembre, dit que, en quelque manière, il rétablira l'esclavage au Mexique.

On écrit de San Francisco que le pionnier de la vallée de Napa, Geo. C. Yount, est mort le 6 octobre.

Le gouverneur Gibbs, de l'Oregon, a lancé une proclamation pour une session de la législature qui commence le 5 décembre.

Une correspondance de Washington, adressée au *Post* dit que le secrétaire McCulloch, presse le Congrès de resserrer la circulation et que le Président favorise le plan.

Le Président compte partir la semaine prochaine pour un voyage de plaisir dans le Sud.

Le secrétaire est à New York l'hôte de M. Blatchford.

La hausse de l'or a fait monter le prix du coton manufacturé.

Les beaux articles sont plus fermes. Cependant les importations sont considérables.

Le consul américain à Barcelone dit que le choléra s'étend et que par ordre royal, les affaires ont été suspendues en conséquence.

Les vapeurs Morning Star et Star of the Union sont partis le 7 au soir de New York pour la N. Orléans.

Le procès de Wirz a été remis au 12 octobre.

On écrit de San Francisco que presque toutes les classes de marchandises importées de l'Est sont à la hausse.

La Cour Supérieure de l'Orégon a soutenu la loi du dimanche et a décidé que tous les emprunts de l'Etat doivent être payés en or.

Un télégramme de St James, sur la rivière Fraser, Colombie Britannique, annonce l'achèvement de la ligne télégraphique russo-américaine jusqu'à ce point, et la continuation rapide de cette ligne vers le lac Stuart.

LA CONVENTION DE GASTEIN

CIRCULAIRE DE M. DROUYN DE LHUYS.

L'*Journal de Bruxelles* publie l'analyse d'une circulaire adressée par M. Drouyn de Lhuys aux représentants diplomatiques de la France, à l'occasion de la Convention de Gastein. Il est impossible de mieux caractériser cette convention, comme la substance de ce document est reproduite dans le *Constitutionnel*, on ne saurait douter de son exactitude :

" Le ministre des affaires étrangères commence par déclarer qu'il ne veut pas entrer dans l'examen détaillé des stipulations intervenues entre l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Il se borne à apprécier la portée générale de ces arrangements et à discuter, au point de vue des principes du droit international, les mobiles qui peuvent avoir guidé, dans ces négociations, les deux grandes puissances allemandes.

" Ont-elles entendu consacrer le droit des anciens traités? Assurément non; les traités de Vienne avaient réglé les conditions d'existence de la monarchie danoise. Ces conditions sont renversées. Le traité de Londres était un nouveau témoignage de la sollicitude de l'Europe pour la durée de l'intégrité de cette monarchie; il est déchiré par deux puissances qui l'avaient signé.

" Est-ce pour la défense d'un droit de succession méconnu que la Prusse et l'Autriche se sont concertées? Au lieu de restituer au prétendant le plus autorisé l'héritage en litige, elles se le partagent entre elles.

" Consultent-elles l'intérêt de l'Allemagne? Mais leurs confédérés n'ont appris que par les feuilles publiques les arrangements de Gastein. L'Allemagne voulait un Etat indivisible de Slesvig-Holstein, séparé du Danemark et gouverné par un prince dont elle avait épousé les prétentions. Ce candidat populaire est mis de côté aujourd'hui, et les duchés, séparés au lieu d'être unis, passent sous deux dominations différentes.

" Est-ce l'intérêt des duchés eux-mêmes qu'ont voulu garantir les deux puissances?.... Mais l'union indissoluble des territoires était, disait-on, la condition essentielle de leur prospérité.

" Le partage a-t-il au moins pour but de dégréger deux nationalités rivales et de faire cesser leurs discussions intérieures en assurant à chacune d'elles une existence indépendante?.... Il n'en est pas ainsi, car nous voyons que la ligne de séparation, ne tenant aucun compte de la distinction des races, laisse confondues les Danois avec les Allemands.

" S'est-on préoccupé du vœu des populations?.... Elles n'ont été consultées sous aucune forme, et il n'est pas même question de réunir la Diète slesvigo holsteinoise.

" Sur quel principe repose donc la combinaison austro-prussienne?.... Nous regrettons de n'y trouver d'autre fondement que la force, d'autre justification que la convenance réciproque des co-partageants. C'est là une pratique dont l'Europe actuelle était déshabituée, et il en faut chercher les précédents aux plus tristes époques de l'histoire. La violence et la conquête pervertissent la notion du droit et la conscience des peuples. Substituées aux principes qui règlent la vie des sociétés modernes, elles sont un élément de trouble et de dissolution et ne peuvent que bouleverser l'ordre ancien, sans édifier solidement aucun ordre nouveau. "

LA MORT DU GENERAL LAMORICIERE.

Voici en quels termes l'*Opinion Nationale* du 13 septembre raconte la mort du général Lamoricière :

Le général Lamoricière est mort avant hier dans la nuit du dimanche au lundi. Retiré depuis quelque temps en son château de Prouzel, près Amiens, le général se disposait à aller rejoindre prochainement en Anjou Mme de Lamoricière. Lorsqu'il se mit au lit, le dimanche, aucun trouble extraordinaire dans sa santé ne faisait présager une fin aussi prochaine. Lamoricière, depuis longues années, souffrait des rhumatismes contractés dans ses glorieuses campagnes d'Afrique, mais nul accident grave n'avait signalé les atteintes éprouvées cette année. Avant-hier, à minuit, en étouffement des plus violents oppressa la poitrine du général, qui n'eut que le temps d'appeler un de ses domestiques. Trois heures après, Lamoricière expirait dans les bras du curé de Prouzel, succombant, présume-t-on, à une *embolie*. Une interruption dans la circulation du sang, causée par un caillot, aurait été la conséquence mortelle des affections rhumatismales dont souffrait le général.

Les journaux de Paris du 15 annoncent que le corps du général, après un service funèbre à la cathédrale d'Amiens, a été transporté par chemin de fer à Paris et de là à Nantes; ils ajoutent :

La dépouille mortelle du général a dû arriver hier à Nantes, où aura lieu la cérémonie funèbre. C'est à Nantes que lui seront rendus les honneurs militaires qui lui sont dûs comme général de division et grand-croix de la Legion-d'Honneur. Les règlements militaires n'autorisant ces honneurs que dans une seule ville, la famille du général a désigné Nantes, comme étant la cité principale de son pays natal.

Après le service, le convoi se dirigera vers Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, où se fera l'inhumation.

Les épidémies en France.

On écrit de Paris le 15 août :

Le choléra de Marseille vient d'avoir une sorte de recrudescence. Vendredi dernier, on a compté 60 décès, dont 50 cholériques, chiffre toujours peu considérable pour une population de 300 mille âmes, mais qui contredit l'espérance d'une diminution après 7 à 8 semaines de durée. Au surplus, la dernière invasion de 1855 ne dura pas moins de quatre mois. On paraît, cette fois, se promettre de maîtriser plus tôt ou plus facilement la maladie par des mesures de désinfection qui ne peuvent jamais être nuisibles. On a signalé quelques cas isolés dans la banlieue marseillaise, notamment dans le petit port de Cassis, ainsi que dans diverses localités du Gard et de Vaucluse. Il y eut deux morts à l'hôpital d'Avignon, vers la fin du mois dernier.

Quoi qu'il en soit, il règne à Marseille une véritable panique. On évalue à près de 100 mille le nombre de personnes qui se sont sauvées dans les campagnes. Les magasins commencent à se fermer. Hier, le chiffre des décès cholériques était de cinquante-six. Aujourd'hui il y a eu une grande diminution (2 heures), cinquante décès, dont vingt-six cholériques. Si cette diminution pouvait se maintenir pendant quelques jours, il y aurait lieu d'espérer que la maladie toucherait à sa fin.

Encore un autre sujet d'inquiétude : le choléra a fait des progrès subits à Toulon. Le bulletin sanitaire de cette ville constate 66 décès du 12 au 13, alors que du 10 au 11 le nombre des morts n'était que de sept.

Nous observons des craintes sérieuses sur l'invasion en France du typhus de la race bovine. La contagion semble en effet continuer son tour du monde, car, quoiqu'on en ait dit, la nature de l'épizootie est bien la même, d'abord en Egypte, en Syrie, en Turquie, puis dans les steppes de la Bessarabie et enfin dans nos pays occidentaux. Quel que soit l'avenir, du reste, notre pays n'est pas encore atteint. Hier aucun cas d'épizootie n'était encore signalé au ministère de l'agriculture et du commerce.

LE PRINCE DE JOINVILLE
ET LA MARINE FRANÇAISE.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Il y a quelque temps, nous avons lu dans un journal anglais des extraits d'un travail de M. le prince de Joinville sur la marine moderne. La marine française y était assez mal-menée, mais nous nous sommes abstenus de rien dire dans un débat qui n'est pas de notre compétence. Vendredi, l'*Advertiser* de Boston a publié une lettre du même prince, adressée à un gentleman de Washington et datée du 28 avril. Après de nombreuses condoléances à propos de l'assassinat de M. Lincoln, le prince de Joinville félicite les Etats-Unis des exploits de leur marine, à laquelle il rend pleinement justice. Jusque là rien de mieux; mais il semble que l'auteur de la lettre ait cru que l'éloge ne serait pas complet s'il n'y joignait contre la marine française des sorties assez étranges sous la plume d'un prince français, et d'un prince que notre marine s'est honorée de compter parmi ses officiers supérieurs.

M. le prince de Joinville ne connaît assurément pas, par ses propres yeux, les transformations qui se sont accomplies depuis quatorze ans dans la marine française. Comment donc ses appréciations peuvent-elles être correctes? Il est fort bien de rendre justice à qui de droit, mais les officiers qui ont jadis servi sous M. de Joinville regretteront sans doute que ce soit à leurs dépens.

EDITION D'HIER.

ARRIVEE DU GUIDING STAR.

Le steamer *Guiding Star*, parti de New York le 30 septembre, est arrivé hier après-midi, avec $163,873 en or et $500,000 en billets du trésor. Il a amené 314 passagers dont on trouvera la liste sur la partie anglaise.

ARRIVEE DU GEO. WASHINGTON.

Le steamer *Geo. Washington*, capitaine G. V. Gager, parti de New-York le 30 septembre, est arrivé hier après-midi, avec les malles. On trouvera la liste de ses passagers dans notre partie anglaise.

UNE AUTRE CONVENTION.

La Convention d'Etat convoquée par le comité des "unionistes conservateurs" s'est réunie hier soir entre cinq et six heures dans la salle de l'Institut des Artisans. L'Assemblée se composait d'environ 60 personnes, y compris les spectateurs attirés par la curiosité.

M. John G. Montamat a appelé la convention à l'ordre et sur sa motion le juge John W. Thomas, de la Cour du Second District, a été choisi comme président temporaire.

Le juge Thomas, après avoir remercié l'assemblée, a présenté quelques observations sur la conduite à tenir par le parti unioniste conservateur dans la prochaine élection. Un parti, a-t-il dit, n'a qu'un seul ennemi à combattre, c'est celui qui s'est assemblé, il y a quelques jours, dans la même salle. Il n'y a pas, Dieu merci, de parti républicain noir en Louisiane, a-t-il ajouté, et l'observation présentée par celui qui a ouvert la première convention "que la séance n'était plus qu'un crime, que c'était une faute" contenait une grande vérité. Si le parti unioniste conservateur est fidèle à lui-même en affirmant ses principes et en désignant ses candidats, s'il a hésité pas, il emportera l'Etat, mais s'il hésite, s'il manque de fermeté il vaut mieux qu'il ne mette en avant aucun candidat.

Le juge Thomas a désigné pour secrétaires provisoires MM. A. A. Snow et R. C. Richardson.

L'appel des délégués ayant été fait, il a été constaté que tous les districts représentatifs de la Nlle-Orléans, et huit ou neuf paroisses se trouvaient représentés.

Le président a désigné MM. John T. Mitchel, de Jefferson, Louis Gastinel, d'Orléans, le juge Hawkins, de Catahoula, Dennis Cronan, d'Orléans et Spencer S. Hamilton, de ——, membres d'un comité chargé de vérifier les pouvoirs.

Sur la motion de M. A. P. Field qui a annoncé pour lundi l'arrivée de délégués des paroisses, l'assemblée s'est ajournée à lundi prochain.

PARDONS ACCORDÉS.

Marchés de New York.

New York, 6 octobre — Madame Levert, de la Mobile, est à Washington pour obtenir le pardon du général Beauregard.

Mathew Yeller, rédacteur de journal, banni précédemment comme un des chefs rebelles dans le Tennessee, a été pardonné.

Le président a ordonné la mise en liberté de l'ex-gouverneur Clark, du Mississippi.

New York, 5 octobre—Le coton est actif. On a vendu 700 balles à 49 et 50 pour le middling. L'or est à 147 1/4. Le mess porc est à $36.00.

New York, 6 oct—Le coton est actif à 51. Les céréales sont recherchées; le porc à $36 3/4. L'or à 147 1/2.

Le Dr. Mudd, un des conspirateurs de l'assassinat du Président Lincoln, a fait une tentative d'évasion, mais a échoué.

Nouvelles par l'Ouest.

Renvoi du général Howard.

Le général Palmer à Washington.

Renvoi de 100 procès en confiscation.

Nombreuses concessions de pardons.

Reprise des communications télégraphiques avec le Sud.

Inauguration du commerce direct du Sud avec l'Europe.

Etat des choses dans le Mississippi.

Tribunal pour les patrons et les affranchis.

Procès de Wirz.

NOUVELLES D'EUROPE.

Proclamation de la Prusse.

Par les vapeurs *Ida Handy* et *Dictator* nous avons reçu les journaux de St-Louis du 2 octobre. Nous y trouvons les nouvelles complémentaires qui suivent :

Washington, 1er octobre—Le général Howard est revenu hier soir de sa tournée en Virginie, où il s'était transporté pour les affaires des affranchis. Il a trouvé les nègres sous l'empire d'impressions erronées sur plusieurs points et il leur a adressé de brèves allocutions pour leur faire comprendre l'étendue de leurs devoirs envers ceux qui les emploient et le gouvernement.

Le général Palmer a eu avec le président Johnson une entrevue relative à la situation militaire du Kentucky.

Le général Palmer n'est pas d'accord avec le gouverneur Bramlette et la délégation du Kentucky, qui demandent le renvoi des troupes nègres de l'Etat. Une chose est certaine, c'est que le général Palmer n'a pas été rappelé; mais il est aussi probable que les troupes nègres sortiront du Kentucky.

Washington, 30 septembre.—Une dépêche au *Herald* dit : "La Cour du District des Etats-Unis pour le District oriental de Virginie, maintenant en session, s'est principalement occupée de procès en confiscation depuis quelques jours. Plus de 100 affaires ont été rayées du rôle sur paiement des frais.

New-York, 30 sept. — Avec l'autorisation du département de la guerre, la presse associée reprendra, à partir de lundi, ses relations télégraphiques avec la presse du Sud, entre Washington et la Nouvelle-Orléans, par la ligne du littoral. Les lignes au sud de Washington sont en assez bon ordre, et il y a raison de croire qu'il n'y aura plus d'interruption dans la jouissance des communications télégraphiques d'une étendue raisonnable entre la presse du Nord et celle du Sud.

New York, 30 septembre — Une dépêche au *Herald* dit : Le général Baker ayant eu se procurer le *Libro* [illegible] et d'autres documents relatifs à la prison d'Andersonville, les a fait remettre au juge avocat dans le procès de Wirz. Ces pièces jettent de nouvelles lumières sur l'administration de ce parc à prisonniers, et l'on y trouverait, dit-on, des preuves de complicité contre de hauts fonctionnaires rebelles. Il est probable, en conséquence, que l'interrogatoire des témoins sera repris pour en entendre de nouveaux et Wirz lui-même compte en profiter.

Le général Howard, commissaire en chef du Bureau des Affranchis a autorisé l'établissement d'une sorte de tribunal pour l'examen de toutes les difficultés qui peuvent s'élever entre patrons et affranchis.

Les assistants-surintendants du Bureau, avec deux citoyens, l'un élu par des citoyens blancs et l'autre élu par des affranchis, constitueront ce tribunal, dont la juridiction sera limitée aux affaires dont il est question. C'est pour mettre ce plan en pratique que le général Howard a fait une tournée en Virginie.

Baltimore, 1er oct—Le vapeur *Somerset*, le premier de la nouvelle ligne entre cette ville et Liverpool, est parti d'ici samedi avec un grand nombre de passagers. Les navires dans le port se sont pavoisés en l'honneur de son débarquement, et les quais étaient couverts de gens qui poussaient des acclamations au passage du steamer. Les forts ont tiré une salve d'artillerie.

Nouvelles d'Europe.

New-York, 1er septembre.—Le vapeur —— parti de Southampton le 20, est arrivé ce soir. Les nouvelles qu'il apporte sont de 4 jours plus récentes.

FRANCE.—Les nouvelles des districts manufacturiers sont favorables.

PRUSSE.—Le gouvernement a lancé une proclamation annonçant que le roi de Prusse a pris le titre de duc de Lauenbourg et que le Lauenbourg est annexé à la Prusse. Le roi promet de gouverner les Duchés d'une manière conforme aux lois existantes.

Une lettre de Russell aux agents diplomatiques anglais, censure les puissances allemandes et dit que la force seule est le pouvoir qui a été consulté et reconnu. La violence et la conquête sont la seule base sur laquelle l'Autriche et la Prusse ont fondé leurs arrangements. L'Angleterre déplore profondément le dédain manifesté pour le droit public et pour le droit du peuple à être entendu quand une question affecte sa destinée.

Liverpool, 20 sept.—Le coton a haussé de 1/4 à 1/2 d. Grande animation dans le marché. Ventes de deux jours : 45,000 balles.

Londres, 20 sept. — Consolidés au comptant : 89 5/8 à 89 3/4.

Nouvelles télégraphiques.

(Télégrammes du 6.)

L. Pope Walker, le premier secrétaire rebelle de la guerre, a été formellement pardonné par le Président.

Le commissaire Ould et les généraux Pack et Pillow ont eu une entrevue avec le Président. Le bruit court que le général Pillow sollicite le pardon du général Beauregard.

Le cabinet refuse de recommander le pardon d'aucun postulant de la catégorie de $20,000.

Des sénateurs et représentants de tous les Etats protestent contre le licenciement des 24 régiments maintenant au service et demandent que ces régiments soient gardés jusqu'au complet.

Le secrétaire Stanton conservera il est égard le général Grant.

Un assistant-commissaire du bureau des affranchis revient d'une tournée qu'il a faite dans l'Ouest. Il rapporte que les nègres sont assez industrieux mais que les récoltes sont pauvres et insuffisantes pour soutenir la population.

La plupart des habitants répugnent à coopérer avec les officiers du bureau des affranchis et refusent de considérer le résultat comme une décision. Il déclare qu'il y a peu de loyauté dans la majorité des blancs et qu'ils regardent le serment d'allégeance comme un engagement qu'on peut rompre quand cela leur convient. Les soldats rebelles revenus de la guerre sont vus comme des vainqueurs comme en rapport.

Sir St Léger Grenfell, détenu dans la prison de Cincinnati pour avoir comploté la mise en liberté des prisonniers rebelles au camp Douglas et dans le Kentucky, et la dévastation de la ville de Chicago, avait été condamné à être pendu, mais le président Johnson a commué la sentence en un emprisonnement à vie.

Une correspondance de Florence au *Herald* dit que les mystérieuses entrevues et communications entre l'empereur Napoléon et Victor Emmanuel sont supposées être les avant-coureurs de la reconnaissance du royaume d'Italie par l'Autriche, le règlement des difficultés Romaines et la destruction du pouvoir temporel du pape.

Le général Fullerton, chef d'état-major du général Howard, est parti de Washington pour aller faire une tournée de plusieurs mois dans les Etats du Sud, afin d'y examiner avec soin et rapporter les affaires qui concernent les nègres.

Une dépêche de Washington au *Times* dit que le Président a reçu une demande de la Chambre de Commerce de Cincinnati pour que les affranchis sur les bords du Mississippi réparent les levées rompues dans la Basse vallée de ce fleuve. Il est proposé qu'après l'achèvement du travail ces levées soient la propriété des propriétaires riverains qui en profiteront.

Le secrétaire McCulloch endosse la demande qu'il trouve très convenable dans l'état actuel des choses. Les documents ont été adressés aux commissaires des affaires des affranchis. Le général Howard les a référés au colonel Eaton, assistant commissaire. Ce dernier a répondu que l'affaire ne pourra être décidée avant le retour du secrétaire du Trésor.

Le consul des Etats-Unis à Port Mahon, dit que le choléra a fait éruption dans l'Ouest.

Le steamer *Daniel Webster*, parti de la Nlle-Orléans le 22 août, a apporté à la forteresse Monroe la nouvelle du débarquement de quelques prisonniers à Tortugas.

Le Dr. Mudd a essayé de s'évader; il a été découvert caché dans un dépôt de charbon et mis aux travaux forcés. Le quartier-maître du steamer *Thomas Scott* a été arrêté pour avoir aidé le Dr. Mudd dans sa tentative d'évasion.

On écrit de Littleton qu'une masse de rocher, d'une carrière appartenant à l'Etat, est tombée et a écrasé trois personnes.

Le commandant du chantier de marine à New York a reçu des ordres qui interdisent toute collection d'argent parmi les ouvriers dans des vues politiques, et l'emploi d'aucun d'entre eux dans un intérêt électoral de parti.

L'ex-général Imboden est à Washington. Son pardon est considéré comme douteux.

La convention d'Etat de la Caroline du Nord a passé une ordonnance qui déclare que l'ordonnance de sécession du 20 mai 1861, est et a toujours été nulle et de nul effet.

Le steamer *Constitution* est parti le 3 octobre de San Francisco avec $112,000 en espèces pour New-York et $34,000 pour l'Angleterre.

Marchés de New York.

A New-York, le 6, à 10 heures P. M. le coton a fermé après un marché fort actif. Le middling est monté à 52 cents. L'or a ouvert à 149, s'est élevé à 148 1/2 et a fermé à 146 3/4. Les fonds publics sont généralement animés et en hausse.

La farine a haussé de 25 cents—le sucre est ferme à 14 à 14 3/4. Le porc est actif à $35.

L'ex-brigadier général confédéré B. G. Humphreys, le gouverneur élu du Mississippi, a été formellement pardonné par le président.

Le total du coton qui a été détruit dans les deux derniers incendies à Mobile est de 3,300 balles.

Le 7 à New York l'or est monté plusieurs fois à 149, pour fermer en définitive à 146 3/4.

Le général Grant est arrivé à Washington.

Parmi les derniers solliciteurs de pardons on remarque l'ex-commissaire d'échange Robert Ould, et Thos. H. Watts, ex-avocat-général de la Confédération.

Le conseil central de la Fraternité Féniane, actuellement en session à Philadelphie a convoqué un grand congrès spécial de l'organisation entière dans les Etats-Unis pour le 16 de ce mois au même lieu.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 7 octobre 1865.

Arrivé hier, 15 bœufs de l'Ouest. Il n'y a pas eu de vente. A vendre, 15 bœufs de l'Ouest, 66 bœufs de Texas, 46 cochons, 66 vaches à lait et 66 veaux.

PRIX

[illegible]

Décédé, le 25 septembre, à la Paroisse St Jacques, DRAUSIN TRÉPAGNIER, à l'âge de 29 ans.

ATTENTION.

[illegible]

AVIS.

ON DEMANDE un bon distillateur pour Pensacola. S'adresser rue St-Louis, 35.

AVIS.

DEMANDE DE CINQ BONS OUVRIERS CORDONNIERS pour bottines et un FOUR JOUR [illegible] [illegible]

SAUCISSONS, FROMAGES, THON A L'HUILE.

6 caisses saucissons de Bologne
5 caisses thon à l'huile en ½ et ¼ de boîte
15 caisses fromage Parmesan
25 caisses fromage de Hollande
100 caisses macaroni d'Italie
30 caisses [illegible] fleur d'oranger double extra.
En débarquement du steamer George Washington et à vendre par

ANT. LANATA,
9 & 11 rue Jefferson.
5oct—1

GROCERIE A VENDRE.

Une GROCERIE située dans le second District, à l'angle d'un canal de la rue Dauphine, No 219. Le stock en est bien choisi et il n'y a pas de meilleur emplacement en ville. C'est une excellente occasion pour quelqu'un voulant entreprendre ce genre d'affaires. On ne vend cette grocerie que pour cause de départ : elle a une bonne clientèle et fait de bonnes affaires. Le bail est long et à bas prix. Pour plus de détails, s'adresser sur les lieux rue Dauphine No 219.
5 oct—3

Rosenfeld & Pass.
Crinolines-spirale de la Louisiane
FABRICANTS,
164 & 166..*Rue du Canal*..164 & 166

CRINOLINES
FAITES SUR COMMANDE.

☞ Tous les genres de crinolines seront vendus en quantité au gré des acheteurs.

Grand assortiment toujours en magasin.

☞ Les personnes qui veulent les meilleures Crinolines et les Corsets les mieux faits sont invitées à visiter notre établissement. 5oct—3m

THEODORE DANZIGER & FILS,

163..........Rue du Canal..........163

ET

Rue Royale, Nos 236 et 280,
Coin St-Philippe,

Viennent de recevoir par les derniers steamers :

2 caisses INDIENNES FONCÉES à 25 cents la yarde
1 do MOUSSELINE DE LAINE, en couleur, à 25 cents la yarde;
1 do do noires et blanches 25 do
1 balle COUVERTURES à $5 50 la paire;
MOUSSELINE DE LAINE noire, double largeur, à $1 la yarde;
BOMBAZINES noires, joli article, à $1 la do
CHALES longs en CACHEMIRE fin, à $15;
CHALES MERINOS tout LAINE, bords en CACHEMIRE, à $3 50;
MANTEAUX de DRAP NOIR, à $10;
VOILES EN DENTELLE NOIRE, à 50 cents;
COLS DE MANCHESTER, 50 cts le col et la manchette;
GANTS en peau de chevreau, un bon article, valant $1 75, à $1 25 la paire;
&c., &c., &c.

—Egalement—

CASIMIRS,
FLANELLES,
COUVERTURES,
MANTEAUX des derniers genres de Paris,
SOIERIES,
BRODERIES,
ARTICLES DE FANTAISIE,

Et généralement complet de tout ce qui appartient à notre genre de commerce.

Et nous ne vendons que ce que nous désirons, donnant dessus.

—Marchandises avariées—

1 caisse SOIERIES EN COULEUR, légèrement avariées, valant $2 50 la verge, vendues $1 25 la yarde.

—ET—

25 balles SATINETTE avariée, que nous vendons 50 cents la yarde.

T. DANZIGER & FILS,
Rue du Canal, No 163,
Et coin des rues Royale et St-Philippe.
5oct—1m

L. BOUDRO,

ENCOIGNURE

CANAL ET CARONDELET.

☞ A L'HONNEUR de prévenir sa clientèle ainsi que les Dames de la ville et de la campagne qu'il partira de lundi prochain 9 courant, il ouvrira son

SALON DE LUNCH.

☞ Les ordres pour DINERS, SOUPERS, SOIREES &c, seront exécutés, comme d'habitude, avec les plus grands soins et exactitude. 6 oct—3

Vente rapide et petits bénéfices.
Marchandises sèches à bon marché
Le meilleur assortiment de la ville,
EN GROS ET EN DETAIL,
AU COMPTANT SEULEMENT.

LE soussigné vient de recevoir un fort stock de MARCHANDISES SECHES, de soieries, d'étoffes à robes, des derniers genres, qu'il vendra un peu au dessus du prix d'importation.

100 MANTEAUX de $4 à $60;
MOUSSELINE LAINE et CHALLEYS 20 cents;
SOIERIES, de $1 25 à $7;
CORSETS, de $1 à $7;
TOILE, 25 c la;
MERINOS FRANÇAIS, $1 à $1 25;
COTON BLANC, 20;
DAMAS FIN de table, $1 50;
ALPAGAS 25;
INDIENNES FRANÇAISES, 25.
Un très bon stock de SOIE et ETOFFES A ROBES DE DEUIL.

Il offre de très grands avantages dans les casimirs, tweeds, les couvertures, les flanelles, les toiles et la bonneterie, qu'il vend réellement à 25 pour cent au dessous du prix du marché.

M. BEHMAN,
Rue du Canal, No 169, coin Baronne, en face de l'Eglise.
5oct—1m

ARTICLES POUR LA TOUSSAINT.
MICHON & SCHWEITZER,
166, rue Royale, encoignure Orléans,

ONT l'honneur d'annoncer à leur clientèle et au public en général qu'ils viennent de recevoir de Paris un MAGNIFIQUE assortiment d'articles pour la Toussaint, tels que :

Couronnes en perles,
Do en velours,
Do en immortelles,
Do en chenille,
Do en papier noir,
Do blanches
Bouquets funèbres, bouquets noirs
Médaillons peints sur verre
Croix en velours blanc
Anges assortis, Christs, fruits, argent, or, &c
Rochers, verre noir pour tombes, cloches, papier noir glacé,
Papier noir de toutes couleurs pour couronnes.

—Aussi—

Un grand assortiment d'articles et livres religieux entièrement nouveaux, qu'ils offrent en vente aux prix les plus modérés. 3 octobre—

REÇU par les steamers Monterey et Tonawanda—Fromage de Gruyère, et vermicelle importé, et Limbourg, fromage de Limbourg 20 caisses.

Fromage [illegible]
Prunes de 2000 do
Girofles de 2000 do
Huile d'olive 200 caisses,
200 caisses vin du Rhin,
100 paniers champagne, 600 caisses de toutes marques.
3 oct—6 PIERRE & ROSE. No 22, rue Magazine.

NOURRICE.

UNE NOURRICE saine et ayant un lait abondant voudrait trouver un nourrisson. Des renseignements seront communiqués à la famille qui l'emploiera. S'adresser rue Craps, No 350, entre Esplanade et France. 7oct—2

DEMANDE DE COUTURIERES

PLUSIEURS bonnes ouvrières en robes pourront trouver immédiatement de l'emploi chez Mme CHARLOTTE LEVY, 167, rue du Canal. 7oct—2

DEMANDE DE PENSION ET DE CHAMBRE.

ON DEMANDE, pour un monsieur, sa dame et son fils, la pension et des chambres du devant, à proximité des chars. On donnera et exigera des renseignements. S'adresser, pendant une semaine, à la boîte 307, bureau de Poste. 5oct—1w

☞ Nous avons transféré notre bureau du No 16 au No TROIS de la rue Tchoupitoulas.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1865.
1oct—2 [illegible] & C° [illegible]

Importation directe.

J. LEVOIS & CO.

Nous avons reçu notre grand assortiment de

Nouveautés d'hiver

CHOISI

Dans les meilleures *Fabriques d'Europe*

Et invitons les dames à venir visiter

NOS MARCHANDISES

que nous vendrons

A DES PRIX TRES RAISONNABLES

J. LEVOIS & CO,
oct—6f Coin Canal et Bourbon.

IMPORTATION DIRECTE

DE

MARCHANDISES SECHES,

VENTE EN GROS.

La maison C. RAVENET & FILS, (anciennement rue de Chartres 21) et avantageusement connue depuis longtemps déjà pour le soin qu'elle apporte dans le choix de ses marchandises, et qui a toujours été jugée à juste titre pour vendre RÉELLEMENT TRES BON MARCHE, défiant toute concurrence, vient d'ouvrir

SON NOUVEAU LOCAL,
86.......Rue de la Douane.......86
Entre Chartres et Vieille-Levée.

Elle fera, comme par le passé, son possible pour continuer les amis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Elle recevra d'Europe par chaque steamer, voie de New-York, des marchandises pour renouveler son assortiment. 5o A—1m

Marchandises nouvelles !
MARCHANDISES NOUVELLES

E. GIQUEL,
136.......RUE DU CANAL.......136

Reçoit continuellement d'Europe et de New York un fort stock de

Toute espèce de Marchandises,
spécialement pour la saison prochaine.

Son assortiment, que des ventes considérables ont quelque peu réduit, sera bientôt remis au complet par

Un choix de nouveaux tissus

qu'il n'est jamais paru sur ce marché.

Il appelle sur ces nouveaux articles l'attention de ses clients.

IL OFFRE LES PLUS GRANDS AVANTAGES AUX JOBBERS ET AUX MARCHANDS.

Ceux qui s'adresseront à lui trouveront dans son magasin, à bas prix, toute espèce de marchandises sèches d'excellente qualité et des derniers genres.
6oct—3f

CHANDELLES, SAVON, &C.

DEUX CENT CINQUANTE caisses chandelles de suif pressé pouvant être détaillées à 5 cents pièce. Savon d'huile de Palm (Palm soap) de qualité extra, savon Hennessy, très bon marché et de bonne qualité, cercueils, savon de Marseille, vin rouge et vin blanc huile d'olive, vermouth, M F, &c. &c.

A vendre par S. HESSE,
7oct—1m 3, rue Tchoupitoulas.

AVIS AUX DAMES.

MAISON FELIX SARON,
314.......RUE BARONNE.......314
Coin Girod.

Le soussigné a l'honneur de prévenir aux Dames de la ville et de la campagne qu'il vient de recevoir un très grand assortiment de cheveux de la première qualité de Paris et offre aussi un des plus beaux choix de peignes, tresses, boucles et cristallisés, pour bal et soirée, à des prix modérés. Toutes ces marchandises seront vendues à 25 pour cent meilleur marché que toute autre maison. Il attend par les navires St Paul et St Geneviève du Havre un grand assortiment de parfumerie fine des maisons Lubin, Guerlain, Laboret, etc. Un grand salon est réservé pour la coiffure des Dames.
FELIX SARON. 6oct—3

Magasin d'habillements du Sud,
Rue St-Charles Nos 26, 28 et 30,
coin Commune.

HABILLEMENS! HABILLEMENS!
en gros et en détail,
Venant d'être reçus.

UN GRAND STOCK CHOISI
DE
HABILLEMENTS D'AUTOMNE
ET D'HIVER,
DES DERNIERS GENRES,
Faits des meilleures étoffes.

—EGALEMENT—
Un grand assortiment frais et complet de
LINGERIE ET DE CHEMISES.
☞ A vendre aux plus bas prix du marché.

N. B.—Habillements des derniers modes, faits sur commande, avec promptitude et de la manière la plus satisfaisante.
7 oct—6f L. W. LYONS & Co.

Manufacture d'habillements du Sud,

Rue St Charles, Nos 26, 28 et 30,
coin Commune,
Nlle Orléans, Lne.

HABILLEMENTS faits sur commande, avec promptitude, des meilleures étoffes, des dernières modes, à des prix raisonnables.

Un grand et magnifique assortiment

D'Etoffes en pièces

Des derniers genres pour les saisons, constamment en magasin.

7 oct—6 L. W. LYONS & CO.

Magasin d'habillements d'enfants,
Rue St Charles, No 28.

Les parents et tuteurs y trouveront toujours un grand choix de

Habillements d'automne et d'hiver,

Pour jeunes gens jeunes garçons et enfants,

Habillements de toilette et d'école,

Chemises et lingerie,

des derniers genres.

A vendre, à bas prix, par
L. W. LYONS & CO.,
7 oct—6 Au coin des rues St Charles et Commune.

F. Marès & Co,
43, RUE ROYALE,

Offrent en vente :

20 CAISSES Madapolam, numéros assortis
50 caisses indiennes françaises
10 caisses percales françaises imprimées
10 do coutil français
5 do draps écrus
20 do chemises françaises
10 do mousseline de laine
6 balles toile à voile.
Ces marchandises ne seront vendues que par colis.
5oct—6f

Propriétés foncières et loyers de maisons.
JUSTE FONTAINE,
Courtier et agent, Passage de la Bourse, 59
Entre Douane et Bienville—Office No 2 au premier.
S'occupe de l'achat et de la vente de propriétés foncières, du loyer des maisons, de la perception des loyers. Il se chargera de tous les règlements, de pétits et plans..... [illegible] 15 sept—1m

Avis.

LE Dr. TRUDEAU, étant de retour en ville, se propose l'exercice de sa profession. Sa résidence est au No. 301, rue du Canal. Il peut être consulté à son bureau, en Dispensaire de la rue Baronne, au coin des rues Baronne et Girod, de midi à deux heures, tous les jours, les dimanches exceptés. 5oct—1m

Mme Vve LEVIEL, Sage-femme,

ETANT de retour en ville, prévient sa clientèle et le public en général, qu'elle reprendra l'exercice de sa profession. Sa demeure est rue St Claude No 254 entre Dumaine et St Philippe. 7oct—1m

CHARLES BOUDOUSQUIÉ
NOTAIRE,
26...... Rue de la Douane......26
1 oct—1m. Au premier.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour les affaires de commission en général, dans cette ville, sous la raison L. GRAND & Co., Bureau, rue Carondelet, No 3.

L. GRAND.
CH. DE RUTTER.

Nlle-Orléans, 12 septembre 1865.
[illegible]

Avis aux amateurs de la langue Française.

L'inventeur de la plus rapide méthode dont la nouveauté [illegible] [illegible] journal l'ABEILLE, est arrivé. Ce professeur voyage depuis dix ans dans l'intérêt de l'enseignement dont huit ans en Europe et deux en Amérique. Résultats obtenus en Europe, un seul trimestre lui suffit au moins et sont [illegible] de plus pour les personnes qui connaissent [illegible] une langue; deux cents leçons au moins et deux cent vingt au plus pour les personnes qui ne connaissent rien en français. [illegible] ces obtenus en Amérique et à la Mobile, par exemple, sont bien différents : [illegible] [illegible] quatre-vingt-dix en cent. Cela fait grand honneur aux Américains. A la fin du cours on aura les connaissances écrites et orthographe ont été parlés également. Un cours du soir sera ouvert pour faciliter les employés et les ouvriers, à des prix modérés et à la portée de toutes les bourses. On pourra s'inscrire au bureau du journal et chez le professeur, 144, rue du Canal, Maison Burke, et jusqu'au 15 courant. Dernier cours, cours garanti sous condition écrite et l'on verra. Leçons particulières en ville.

Une heure par leçon, rien par avance.
Le Professeur, H. SAMMARCELLI.

P. S. Monsieur John Stremma, propriétaire du Restaurant de la Maison Burke, recommande chaudement le professeur à tous ses amis et connaissances dans qui laisser échapper cette belle occasion.
7oct—3 JOHN STREMMA.

AVIS.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui, une société, sous la raison BOULIGNY & ESCLAPON, pour le courtage de coton et de sucre et les affaires de commission en général, dans cette ville, au No 58 de la rue Baronne, coin de la rue Commune.
7 octobre 1865 B. BOULIGNY.
8 oct—1m J. ESCLAPON.

AVIS.
J. B. BONNAVEAU,
TAILLEUR FASHIONABLE,
Rue Royale, No 111, entre St-Louis et Toulouse

PREVIENT ses amis et le public qu'il a ouvert son établissement au local ci-dessus, et sollicite le patronage du public. 5oct—1f

S. S. BATCHELOR,
CHIRURGIEN-DENTISTE,

Est de retour à la Nouvelle-Orléans et a réouvert son cabinet

96......*RUE DU CAMP*......96
5oct—1f

B. BOULIGNY..........................J. ESCLAPON.
Bouligny & Esclapon,
Facteurs de Sucre et de Coton,
ET
Marchands-Commissionnaires,
Au coin des rues Commune et Baronne,
8oct—1m Nouvelle Orléans.

Cigares de la Havane — Cigarettes, Tabac en feuilles, etc.

210.000 cigares de la Havane des marques les plus célèbres
2,000 paquets cigarettes La Honradez
25 balles tabac Vuelta Abajo, pour capes et tripes
En magasin, en douane, en débarquement du brick Salvador, des navires Armide et Dupont, arrivés de la Havane.
7 oct—6 SOSSIO FRERES,
Rue Carondelet No 77

Cigares de la Havane

☞ Reçu par le brick VIOLET, arrivé de la Havane—

207,000 Cigares des marques suivantes :

La Intimidad, Rovira, Londres, &c, Regalia del Rey, Opera, Medianos et Cabanas la Corona, Regalia del Rey et Londres, Villa y Villar, Rovira et Partagas Chica.

Attendu sous peu, les marques suivantes :

Cabanas y Carbajal, Imperial. Flor de Cuba, Partagas, Cabanas, El Cristo de Cabanas, Figaro, Flor de la Havana, Flor de Vega, &c.

—Constamment en magasin—

Un fort approvisionnement de célèbres Tabacs de la Louisiane, à chiquer et à fumer; tabac à fumer de la Havane, cigarettes de la Havane, &c.

A vendre en gros et en détail au No 76 de la rue Gravier, coin Carondelet, et rue Carondelet No 49.

JOSEPH SANSONI,
7 oct—1m Importateur.

LE SOUSSIGNÉ DEMANDE

$130,000 en billets de banques des Etats suivants :

GEORGIE,
ALABAMA,
CAROLINE DU SUD,
TENNESSEE,
LOUISIANE, VIRGINIE, CAROLINE DU NORD.

Egalement, des billets de chemin de fer de Jackson, pour lesquels il sera donné les prix les plus élevés du marché.
7oct—1m J. L. LEVY, courtier,
rue Gravier No 107

Café.

CAFE RIO, en magasin, à vendre en lots au gré des acheteurs, par
7 oct—1f R. T. LONSDALE,
rue Gravier No 104

PAPIER NOIR POUR COURONNES DE LA TOUSSAINT.

Reçu à la Plume de Bronze—
Papier noir glacé des deux côtés, les qualités,
Papier double blanc extra fin,
Papier blanc fort,
Papier bleu Outremer,
Papier de soie noir,
A vendre par quantité ou par feuille chez
FRANCIS BOUVAIN,
Papetier et Importateur,
7 oct—6 62, rue Bourbon, à la Plume de Bronze.

MODES.

MME ROBERT, précédemment rue du Canal No 150, et au de [illegible] au magasin de modes au No 170 rue du Canal, à côté de l'église du Christ, entre Dauphine et Bourbon. Les dames ainsi que les marchands de la campagne qui voudront bien la favoriser de leur clientèle trouveront dans son nouveau magasin un assortiment varié et choisi de marchandises fraîches du dernier genre, telles que : chapeaux, bonnets, coiffures, garnitures, fleurs, chapeaux de dames, chapeaux pour enfants, articles de fantaisie, &c. 1er oct—3m

LE FOURNEAU DE CUISINE
CHARTER OAK,
LE MEILLEUR DONT ON SE SERVE.

A vendre par
RICE BROS. & Co,
Rue du Camp, Nos 26 et 28,
RICE BROS. & Co,
Rue Tchoupitoulas, No 86,
RICE BROS. & Co,
Rue des Magasins, No 202,
Seuls agents pour la vente des célèbres fourneaux de cuisine.
Sept—1 1/2

MODES ET FANTAISIES
NOUVELLES.

LA MAISON BURKE désire un se mettre en grand assortiment d'articles de NOUVEAUTES et de FANTAISIE concernant la toilette des dames et des enfants, tels que CHAPEAUX de tous genres, RUBANS de soie et de velours,
FLEURS ARTIFICIELLES,
PLUMES haute nouveauté,
SOIERIES ET VELOURS,
BRODERIES nouvelles,
PARURES POUR MARIEES et autres,
DENTELLES ET BLONDES haute nouveauté,
PASSEMENTERIE RICHE,
RESILLES ET GANTERIE,
toutes les fournitures à l'usage des modistes, qu'elle vend aux prix les plus réduits.
RUE BIENVILLE No. 48, à l'entresol.
Nlle-Orléans, 25 septembre 1865. Sept—1m

MAYER FRERES.
Crescent City Steam Tobacco Works,
(FABRIQUE DE TABAC)
Rue Lafayette, Nos 49 et 51,
Magasin, rue Tchoupitoulas, No 54, Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRÈRES,
Rue Tchoupitoulas, No 54,
Entre les rues Poydras et Gravier,
Nlle-Orléans, Lne.

Marchands de
Tabac en feuille et tabac à chiquer; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de cigares et constamment en magasin.

Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de campagne en gros, auxquels ils font un escompte libéral. Sept—2m

AVIS DE SOCIÉTÉ.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1865.

LES soussignés ont formé aujourd'hui, une société pour le COURTAGE DE COTON, sous la raison FERRIDAY, BAUDIER & WHEELER, au No 29 de la rue Carondelet.

J. C. FERRIDAY,
[illegible]
J. BAUDIER,
J. WHEELER,
5oct—1m [illegible] & R. Commack.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

EDMOND A. BELONDE, est, à partir d'aujourd'hui, associé à J. B. Walton, pour les affaires d'encan de propriétés foncières et les affaires de commission, sous la raison J. B. WALTON & BELONDE.
Nlle-Orléans, 1er octobre 1865. 7oct—1m

AVANCES.

WHEELER & [illegible], marchands commissionnaires, rue Carondelet, No 71, sont prêts à faire des AVANCES LIBÉRALES sur le coton consigné à leurs amis de Liverpool. Sept—1m

INSTITUTION
DE JEUNES DEMOISELLES,
SOUS LA DIRECTION DE
Mme CHAMPEAUX,
262, rue du Chemin du Bayou, près Claiborne

LA DIRECTRICE de cet établissement fait savoir à ses élèves que les classes reprendront le 1er octobre.

Les parents des élèves trouveront sous plusieurs [illegible] conditions au [illegible] [illegible] Champeaux.

Cette maison d'éducation fondée en 1862, possède des salles spacieuses, bien aérées, dans le quartier le plus sain de la ville, non loin des chars de l'Esplanade, et la [illegible] [illegible] à la bienséance des [illegible].

Un bon professeur d'anglais sera attaché à l'institution.

Le piano est enseigné par M. et Mlle Champeaux qui y [illegible] leurs soins.

Les prix sont modérés.

On pourra se procurer des prospectus chez Thomas White, libraire, rue du Canal, et au magasin de pianos, 68 rue Royale.